



## Comment prouver des heures sup non payés?

Par **Lilou**, le **29/09/2012** à **16:29**

Bonjour,

Je suis en France depuis 3 ans et j'exerce le métier d'agent d'entretien au sein d'une entreprise de nettoyage d'immeubles depuis deux ans. Celle-ci nous impose officiellement de nettoyer et garnir de produits les véhicules après nos heures de travail 2 fois par semaine sur le parking de la société. Or sur le contrat il doit être sur le temps de travail. Je leur ai envoyé un courrier pour leur dire que c'était une preuve de ma bonne volonté de l'accepter sans protester et ils m'ont répondu que c'était faux et que les autres employés pourront en attester. Sachant que 90% des employés sont comme moi des étrangers fraîchement arrivés et craintifs de perdre leur emploi en témoignant de la réalité des faits, comment puis-je prouver que depuis 2 ans je suis contraint de travailler 2h de plus par semaine sans être payé? merci de m'aider et toutes mes excuses pour les fautes de français!

Par **pat76**, le **29/09/2012** à **18:26**

Bonjour

Vous avez noté les heures sur un carnet?

Vous pouvez aller à l'inspection du travail expliquer la situation.

La prochaine fois que l'on vous demande ce travail en dehors de vos horaires, demandez à ce

que l'on vous le mette par écrit.

Si l'on vous le refuse, vous refusez de faire le travail.

Mais, allez expliquer la situation à l'inspection du travail.

Il n'y a pas que les sociétés de nettoyage qui profitent des travailleurs étrangers pour leur faire effectuer des heures supplémentaires non payées.

Par **Lilou**, le **30/09/2012** à **00:54**

merci pour votre réponse. J'ai aussi pensé à aller à l'inspection du travail mais je n'ai aucune preuve de mes heures effectuées même si TOUS les autres employés s'y soumettent aucun ne veut témoigner (ce que je comprend tout à fait vu la pression à laquelle ils sont soumis). L'inspection du travail prendra-t-elle ma demande au sérieux même en l'absence de preuves concrètes?

le problème c'est que si quelqu'un ose parler de ses droits le patron envoie une lettre d'avertissement en disant que les chantiers sont sales et nous n'avons aucun moyen de prouver le contraire (la responsable qualité est la sœur du patron...). j'ai peur d'être licencié sans pouvoir contester ni prouver ma bonne foi.

Par **pat76**, le **02/10/2012** à **13:42**

Bonjour

L'employeur joue sur la crainte pour vous léser, vous et vos collègues.

Si aucun de vous ne veut bouger, le forum ne pourra rien faire pour vous.

Soit vous allez expliquer la situation à l'inspection du travail, soit vous acceptez de continuer à travailler en heures supplémentaires pour les beaux yeux de votre employeur.

A vous de voir.